



Vendredi 1^{er} octobre 2021
de 14h30 à 18h
à la faculté de droit de DIJON
(Amphithéâtre Guitton)
4 Boulevard Gabriel - 21000 Dijon



8^{èmes} ASSISES NATIONALES DE LA PREVENTION DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES

Peut-on parler de prévention en période dite « de sortie de crise » ? La réponse est assurément affirmative : gérer une crise, c'est gérer l'immédiateté, avec les changements, voire les improvisations que nécessite la poursuite d'une activité saine. Et vient, ensuite, le moment de la reprogrammation, celui où il faut aussi sécuriser l'avenir. C'est le sens des 3 ateliers proposés.

DIRECTION SCIENTIFIQUE

Vincent Cuisiner, avocat et maître de conférences à l'université de Bourgogne Franche-Comté
Jean du Parc, avocat honoraire, ancien bâtonnier de Dijon et président d'honneur de Droit et Commerce

MOT D'ACCUEIL

Marc Ringlé, président de l'association Droit & Commerce, avocat, ancien bâtonnier de Marseille

PROPOS INTRODUCTIFS

Julia Heinich, professeur à l'université de Bourgogne Franche-Comté

1^{er} atelier : LA PREVENTION EN TEMPS DE CRISE

animé par **Vincent Cuisiner**

avec **Jérôme Prince**, président du tribunal de commerce de Dijon

et **Olivier Perroud**, expert-comptable, commissaire aux comptes et expert judiciaire

- En période de crise, quelles mesures transitoires ?
- En période de sortie de crise, quels aménagements aux procédures de prévention ?

Jean Yves Hinterlang, commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP)

2^{ème} atelier : Y A-T-IL UNE FISCALITE PROPRE AUX TEMPS DE CRISE ?

réflexions pratiques

Jean-Marie Garinot, avocat et maître de conférences à l'université de Bourgogne Franche-Comté

- Des mesures applicables dans les restructurations d'entreprises
- Des mesures particulières applicables aux situations de prévention

3^{ème} atelier : L'IMPACT DE LA DIRECTIVE INSOLVABILITE SUR LA PREVENTION

animé par **Arlette Martin-Serf**, professeur émérite de l'université de Bourgogne


avec **Paola Nabet**, maître de conférences HDR à l'université de Lorraine

et **Hélène Bourbonloux**, administrateur judiciaire

MOTS DE CLÔTURE

Jean du Parc, ancien bâtonnier de Dijon

Inscrivez-vous → <https://assisesdelaprevention.viteinscrit.com>

 **Inscription obligatoire : participation aux frais de 50€**

Gratuit pour les adhérents de l'association Droit et Commerce, les universitaires, étudiants, magistrats, journalistes et avocats de moins de deux ans de barre.

Validé au titre de la formation continue des avocats pour 2 heures. Une attestation de présence vous sera remise sur place à l'issue de la conférence sauf pour les avocats inscrits au barreau de Paris dont l'enregistrement de la présence sera directement adressé par nos soins à l'Ordre, sous réserve que votre numéro de CNBF soit bien renseigné.